

(1)

(N° 157.).

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1895.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur le Budget de l'exercice 1895 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS,

La Législature n'a pas encore arrêté, pour l'exercice 1895, les budgets du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique; de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics; des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Les crédits provisoires alloués jusqu'à concurrence du tiers de ces budgets, par la loi du 26 décembre 1894, sont sur le point d'être épuisés.

M. le Ministre des Finances, en vue d'assurer la marche des services, sollicite de nouveaux crédits s'élevant à trois douzièmes et fixés respectivement pour chacun des budgets à 6,583,000, 4,927,500 et 26,631,000 francs,

La Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

L. DE SADELEER.

Le Président,

P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 154.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, président, DE SADELEER, SCHOLLAERT, COLAERT, BERTRAND, BEERNAERT, ANCIEN.
